

## Réunion du CSEE ALFI IDF NORD du 17 septembre 2020

- **Approbation PV du 16 juillet 2020 (ci-joint).**

- **Technologie ultrason Villeneuve-Sur-Yonne**

Le contrôle par U.S se cantonne à la partie cylindrique de l'emballage, le contrôle d'éventuels "maquillages" sur l'ogive et le fond restera visuel, dépendant entièrement des compétences; compétences des salariés toujours non reconnues par la Direction par un coefficient et qui, pourtant, assure la sécurité des futurs opérateurs et transporteurs de la bouteille.

La CGT insiste sur le risque de non-détection des emballages modifiés et demande à ce que soit procédé à des tests à l'aveugle.

Intervention de la CGT concernant des propos tenus par la hiérarchie de Villeneuve-Sur-Yonne (les salariés de VSY ne savent ni lire et écrire, ce sont des cas sociaux). Des propos similaires ont été tenus concernant le manque de formation des techniciens itinérants ....

- **Panne des compresseurs hélium Blanc-Mesnil**

La direction évoque la canicule, l'exiguïté des locaux (conteneur) la sous-dimension des échanges ont comme conséquence la surchauffe des pièces mécaniques.

- **Explosions et incendie Frais-Marais**

La CGT s'étonne d'être mieux informé par la Voix du Nord que par la Direction. Les élus demandent que la direction présente aux élus du CSE le rapport d'intervention des pompiers et souhaitent avoir connaissance des remarques et préconisations de la CARSAT

Une salariée du site explique la difficulté de revenir sur le lieu de travail "la boule au ventre. La CGT demande que soit reconnu le sang-froid, le professionnalisme et le risque réel encourus par les équipes d'intervention au travers d'une prime.

- **Travail en régime d'astreint non couvert par l'accord national de Mitry-Mory, Villeneuve sur Yonne, etc....**

La CGT pointe une absence de traçabilité des déplacements des salariés en astreinte. Nous demandons également les effectifs, le nombre de recours. La CGT dénonce (et la direction le sait bien) le dépassement régulier des 10h journalières sur certains sites.

- **COVID 19 Télétravail : Déclaration faite en séance (Ci-Joint).**

En pleine évolution de la pandémie, les élus CGT demandent la mise en œuvre du télétravail comme durant le confinement sur la base volontariat et étendue aux salariés bénéficiant auparavant de certificat de confinement et que soit pris en compte le transfert des charges de l'entreprise sur le salarié dans ce mode d'organisation de travail à hauteur de 13€ par jour.

- **CIME**

La CFE-CGC évoque un sondage qu'elle a réalisé auprès des salariés qu'elle aura elle-même livrés aux réorganisations à outrance, au licenciement ou à la rupture de contrat forcée. Les conditions de travail sont de plus en plus tendues et les conséquences sur l'état de santé du personnel ne pourront que s'aggraver. Les signataires ont bonne mine aujourd'hui de se soucier des conséquences sur les salariés.

Un jeu de scène en toute bonne entente avec la direction qui fait les gros yeux l'utilisation la messagerie à titre syndical pour consulter le personnel !!! (Les brigands)

Au final la direction répondra à toute les questions posées par les OS signataires du projet de licenciement CIME par un "on s'occupe de tout, circulez !"

- **Accord Handicap :**

Comme à chaque fois la direction nous fait une présentation de l'accord Handicap, a mille lieux de la réalité de l'emploi, de l'insertion et de la "carrière" au sein d'ALFI.

La CGT intervient : le Bilan Social 2019 fait ENCORE état d'une diminution de - 2 salariés handicapé !

Tout laisse à penser que les salariés handicapés ne sont là que pour quelques années avant d'être accompagné à la sortie, dès lors que ceux-ci souhaitent évoluer. Un accord ne vaut que s'il produit un mieux pour les salariés. La CGT demande à ce que soit procédé à une évaluation annuelle de l'avancement concret chaque accord !!!

- **Arrêt de travail/paie :**

Depuis la sous-traitance de ce service, les salariés rencontrent des difficultés de paiement des indemnités journalières. Alors que la direction a pris l'engagement de ne pas prélevé financièrement avant le remboursement par la CNAM, aujourd'hui encore de nombreux salariés ont reçu des fiches de paies ponctionnées.

Après avoir tenté de mettre l'erreur sur le dos de la caisse maladie, la Direction finit par reconnaître l'erreur de sa part.

Il est possible d'avoir une avance financière en cas de difficultés.

- **Projet d'avenant 4° de l'accord de retraite à cotisation défini**



Le représentant de la CFDT qui a fait mettre ce point à l'ordre du jour était dans l'incapacité d'apporter la moindre explication sur sa propre question !!!

- **Prestation repas LIMAY**

La CGT propose que, dans le cas où le nombre de repas commandés serait insuffisant, comme durant la période de congés, pour justifier une livraison par le prestataire, le personnel sédentaire puisse bénéficier d'un ticket-restaurant durant la période.

- **Démission d'un élu CFDT**

La démission fait suite au cumul de mandats de représentant des salariés et de représentant de la direction. Il n'est pas possible d'être à la fois représentant du personnel et représentant de la direction (juge et partie). Cet élu n'aura participé, depuis la création du CSEE IDF-NORD à aucune réunion.

- **Contentieux abonnement (Ed. Législatives).**

Le RS CFDT a reçu à son adresse personnelle des livres juridique !!! alors qu'il existe aucun accord ni convention. Pourquoi commander ce type de littérature à destination des managers ou de la Direction, alors qu'il existe une aide juridique au niveau du CIE. Les livres doivent être restitués et mis à disposition dans l'armoire sécurisée au local du CSE. La direction sans exiger plus d'explications a pris à sa charge le paiement du contentieux (plus de 1000€). Ce sera bien la première fois qu'on verra la Direction sortir 1000 € de sa poche sans plus de question pour simplifier la vie d'un salariés

- **Chèques vacances supplémentaires**

<b>BAREME DE PARTICIPATION DU CSEE IDF-NORD AUX CHEQUES VACANCES 2020</b>						
TRANCHE	1	2	3	4	5	6
QUOTIENT FAMILIALE	< 820	821 à 1225	1226 à 1630	1631 à 2040	> 2041	Sans avis d'imposition
MONTANT DE LA PARTICIPATION DE VOTRE CSEE	120 €	110 €	95 €	80 €	70 €	50 €
Participation du salarié.e	30 €	40 €	55 €	70 €	80 €	100 €

Compte tenu cette année de la situation, il a été décidé de mettre à la disposition du personnel des chèques vacances à hauteur de 150 € Il a été établi pour la circonstance un quotient familiale adapté ci-dessus.

Par ailleurs, il a été proposé et décider de mettre en œuvre des commissions des marchés du CSE : 1 élu par Organisation Syndical et par commission. Les élus fixent pour chaque prestation (voyage, colis de fin d'année, chèques vacances, etc...) le cahier des charges de la prestation. Les élus en charge de la commission consultent les prestataires et remet aux élus la prestation aux mieux-disants à cahier des charges identique. Les élus valides



en séance la prestation. La Secrétaire signe le contrat. (Ci-joint l'intervention faite en séance).

- **Bilan Social**

La CGT fait lecture du constat accablant :

### Salaire

Les salariés de notre périmètre ont vus le salaire moyen diminuer de - 3.5% (surtout pour les catégories OE et AMT). Cette réalité en cache une autre plus sordide, faite de discrimination, -2.6% pour les hommes et **-8% pour les femmes**.

### Formation

Le nombre d'heures de formation est en chute libre, la formation continue devient inexistante au profit des formations "comportements".

Les stages d'adaptation aux évolutions technologiques

-37% d'heures effectués par les hommes, **-61% par les femmes**

Stages de développement des compétence (évolution de carrière)

-15% d'heures effectués par les hommes, **-57% par les femmes**

Comme chaque année la Direction se cache derrière des accords bienveillants dans leurs objectifs mais dont les résultats montre une politique de stagnation des carrières et dont les femmes sont les premières victimes.

**D'ailleurs dans notre périmètre, uniquement, aucune femme n'aura évoluée d'une catégorie a une autre** (11 hommes connaîtront cette chance cette année).

### Effectifs

**-4.3% de salariés sur notre périmètre** (+3% pour ALFI) , sans surprise, la Direction fait le deuil de la catégorie Ouvrier pour recruter en majorité des Ingénieurs/Cadres, au vu de la politique d'ALFI de sous-traitance des opérations, la question d'un glissement d'ALFI d'une entreprise industrielle à une société de services qui fait faire mais ne fait plus, se pose.

Le nombre d'embauche de jeunes de moins de 25 est divisé par deux...

La CGT se demande si une pression particulière est mise sur les salariés en vu d'un plan de licenciement en Île-de-France, au vu de la disparité entre les chiffres d'ALFI et ceux de notre périmètre.